

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2018

Le VINGT QUATRE OCTOBRE deux mil DIX HUIT à vingt heures
Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Paul BERTHIER, Maire

Etaient présents: Christian CEVOZ- MAMI, Nicole GENTET, Philippe SCHULLER, Gérard PERA, Nicolas BERNERD Cédric PLANCHE

Absents : Jean-François VOLOSSUK, Christophe CUSIN VERRAZ Pascal DUBEUF Antony BELLEMIN MAGNINOT

Secrétaire de séance : GENTET Nicole

Date de convocation : le 18/10/2018.

Nombres de conseillers : en exercice : 11 – présents : 7 votants :7

Le conseil approuve le précédent procès-verbal à l'unanimité.

2018/014 DECISION MODIFICATIVE N° 1

VIREMENTS DE CREDITS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
023	6531	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	3,00
	3,00		

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	-3
011	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-3,00
	-3,00		

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

A L'UNANIMITE

2018/0015 R.G.P.D

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'entrée en vigueur du Règlement Général Européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) depuis le 25 mai

Ce nouveau règlement vient moderniser un cadre juridique vieux de 40 ans, marqué par un renforcement constant du niveau de protection.

L'objectif du règlement qui vient unifier la réglementation dans les pays de l'Union européenne est d'apporter plus de protection pour les citoyens dont les droits seront renforcés, mais aussi plus de responsabilités pour ceux qui traitent des données personnelles.

Le règlement s'applique à tous ceux qui traitent des données personnelles, à savoir les entreprises mais aussi les collectivités publiques (communes, intercommunalités et leurs établissements).

Depuis le 25 mai, les collectivités doivent assurer leur propre conformité avec les nouvelles dispositions du RGPD.

A ce titre, chaque collectivité doit tenir un registre répertoriant l'ensemble des traitements de données personnelles effectués avec les mesures de protection mises en œuvre. Ce registre remplace, en quelque sorte, les déclarations faites jusqu'à lors à la CNIL et qui n'existeront plus (sauf exceptions).

De même, chaque collectivité doit désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO), dont la mission est de s'assurer et de contrôler le respect du RGPD, étant précisé qu'il existe une possibilité d'externaliser et/ou mutualiser cette fonction avec d'autres entités.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise MOSAIC INFORMATIQUE propose une offre de service comportant une mission complète :

- pour un montant de 800 € HT, pour l'audit et établissement du registre, le plan d'action et la feuille de route,
- ainsi que l'offre la désignant comme DPO pour un montant annuel de 500 € HT

Le conseil, après en avoir discuté,

ACCEPTE l'offre de service de MOSAIC INFORMATIQUE pour un montant de 800 € HT, pour l'audit et établissement du registre, le plan d'action et la feuille de route, ainsi que l'offre la désignant comme DPO pour un montant annuel de 500 € HT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

A L'UNANIMITE

2018/016 DECISION MODIFICATIVE N° 2

CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

Ouverture d'une opération de travaux suite intempéries du 03 juin 2018

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	86	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	10 000,00
23	2315	83	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	-10 000,00

A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

2018/017 DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2158	ONA	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE T...	2 150,00
Total				2 150,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	63	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	-2 150,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h